



DÉCLARATION “CE” D’INCORPORATION

Ce fabricant, conformément à l'annexe II 1.B de la Directive (EU) 2006/EC [MD], DÉCLARE sous sa seule responsabilité que la conception et la fabrication du PRODUIT décrit ci-dessous:

Désignation du produit:	ESA FOR EPAC (Electrical Power Assisted Cycles)
Nom commercial:	X20 SYSTEM MAHLE
Modèle:	X20 Series BP1 – BP2
Année de fabrication:	2022

Est conforme, en plus de la présente DIRECTIVE [MD] sur la sécurité des machines, aux exigences de:

1. Les DIRECTIVES EUROPÉENNES suivantes

[EMC] 2014/30/EU	[BAT] 2006/66/EU	[LVD] 2014/35/EU (Battery Charger)
[RoHS] 2011/65/EU + 2015/893/EU	[EMC] 2014/30/EU	[RED] 2014/53/EU (HMI)
[REACH] RegulationEC 1907/2006 + (EU) 2022/477		

2. La NORME HARMONISÉE suivante, y compris toutes les normes auxquelles elle fait référence et qui sont applicables au produit:

[EPAC] UNE-EN 15194

3. Autres NORMES et/ou SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES non incluses dans la bibliographie de la norme harmonisée ci-dessus:

ISO 9227	EN 60068-1	ISO 14993	DIN-SPEC-79009	ISO/TS 4210-10:2020
----------	------------	-----------	----------------	---------------------

La personne légal autorisé à faire et avoir le dossier technique est le soussigné, dont l'adresse est indiquée en haut de cette déclaration.

Palencia, au 31 Octobre 2022



Jochen Sommer
 Plant Manager

AVIS: La mise en service de cette système d'assistance au pédalage (ESA) est interdite jusqu'à ce qu'elle soit montée sur une e-bike (EPAC) compatible qui satisfait aux dispositions de la Directive 2006/42/CE avec leur Déclaration CE de Conformité conforme à son annexe II A.